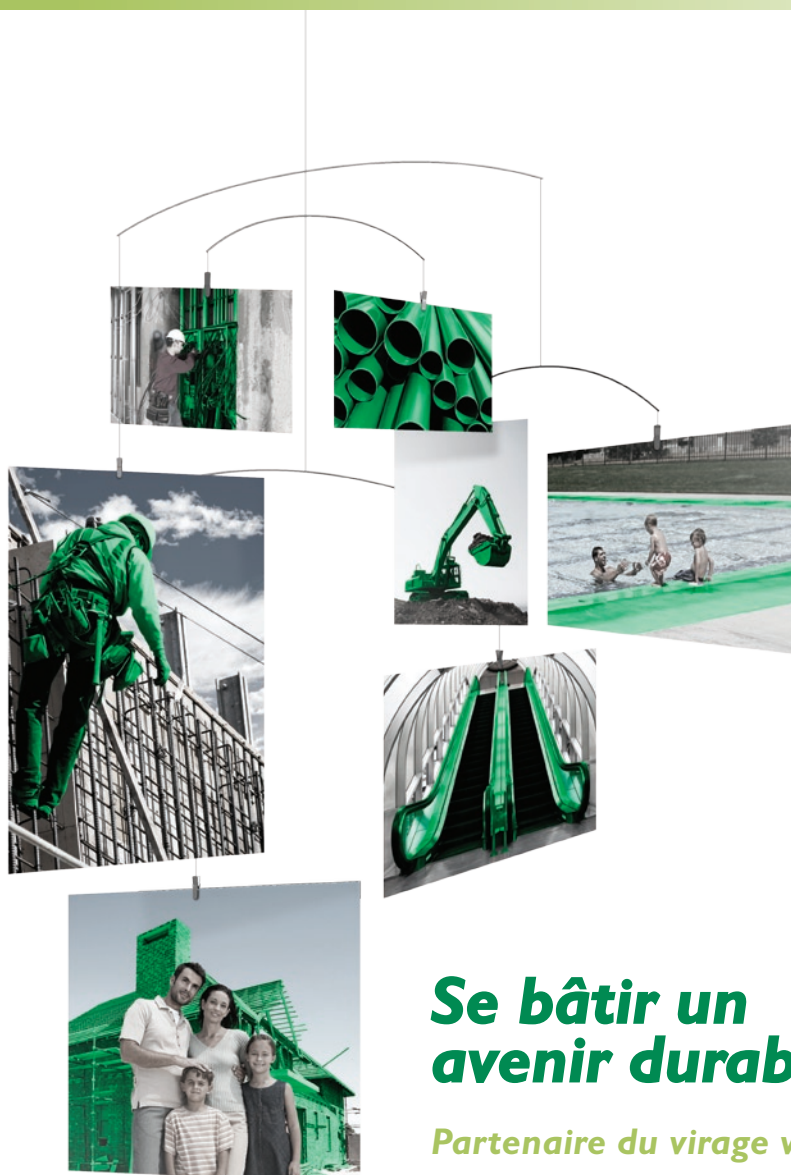




Plan d'action de développement durable

2009-2013

***Se bâtir un
avenir durable***

Partenaire du virage vert



Mot du président-directeur général	3
---	----------

Introduction

■ Une mission et une vision	4
■ La Régie et le développement durable	4
■ Une démarche de concertation orientée vers l'action	5
■ Cinq orientations gouvernementales ciblées	5

Contribution de la Régie à la Stratégie gouvernementale de développement durable	6
---	----------

Annexe 1

Référence aux principes de la Loi sur le développement durable	15
--	-----------

Annexe 2

Objectifs gouvernementaux non retenus dans ce plan d'action	19
---	-----------



Le Plan d'action de développement durable 2009-2013 de la Régie du bâtiment du Québec est le fruit d'un travail collectif de réflexion par des membres désignés du personnel et aussi d'une consultation de l'ensemble du personnel sur les enjeux à privilégier. Les actions auxquelles la Régie s'engage pour les quatre années visées ont été choisies avec le souci de participer de façon significative à l'effort gouvernemental en cette matière et à contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2009-2013.

Ce plan est une première pour la Régie. Il met donc surtout l'accent sur le volet fort important de l'information, de la sensibilisation et de la formation. Ce volet constitue une étape essentielle pour la compréhension des enjeux qui permet ensuite la mobilisation nécessaire à l'engagement réel et au changement progressif.

Le partenariat et la concertation prennent également une place prépondérante dans les actions choisies puisque la Régie, en matière de développement durable, entend jouer notamment un rôle de mobilisateur des différents acteurs du milieu et d'accompagnateur des démarches de l'industrie.

Le développement durable, c'est véritablement un projet de société pour le Québec et la Régie du bâtiment du Québec entend y prendre une part active dans ses champs d'expertise. «Se bâtir un avenir durable», c'est l'affaire de tous!

Le président-directeur général,

Daniel Gilbert



Mot du président-directeur général

**Partenaire
du virage vert**

UNE MISSION ET UNE VISION

Les actions retenues par la Régie du bâtiment du Québec pour contribuer au développement durable répondent aux orientations gouvernementales et aux objectifs gouvernementaux qui entrent dans le cadre de sa mission et de ses champs d'intervention privilégiés.

La mission de la Régie est de veiller à la qualité des travaux de construction et à la sécurité des usagers, principalement dans les domaines suivants :

- Bâtiment
- Installations électriques
- Installations de plomberie
- Installations sous pression
- Installations destinées à utiliser, distribuer ou entreposer du gaz
- Ascenseurs et appareils élévateurs
- Jeux mécaniques
- Remontées mécaniques
- Bains publics
- Économie d'énergie
- Équipements pétroliers

Des citoyens avisés
qui évoluent en
sécurité dans
des installations
et des bâtiments
bien construits.

vision



Introduction

La Régie s'est dotée d'une vision pour réaliser plus efficacement sa mission : « Des citoyens avisés qui évoluent en sécurité dans des installations et des bâtiments bien construits ». Cette vision interpelle les citoyens non seulement en tant que bénéficiaires, mais également en tant qu'agents contribuant à leur propre sécurité.

LA RÉGIE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les actions de la Régie sont choisies dans cette perspective à long terme qui constitue la base même du développement durable, considérant le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.

Sur le plan environnemental, la Régie a déjà investi des efforts pour atténuer l'impact de ses activités. Outre l'amélioration continue de ses sites intranet et Internet, qui constituent deux moyens pour diminuer directement l'utilisation de papier, des salles de visioconférence ont été installées dans tous les bureaux en région afin de minimiser les déplacements du personnel. Ce ne sont là que quelques exemples qui illustrent que la Régie est déjà engagée à faire mieux et à faire plus.

**Partenaire
du virage vert**

UNE DÉMARCHE DE CONCERTATION ORIENTÉE VERS L'ACTION

Pour mener à bien l'exercice de planification et d'engagement de la Régie en matière de développement durable, un Comité de développement durable a été créé. Ses membres ont été choisis parmi différentes directions pour une meilleure représentativité. Le Comité est responsable du plan d'action qu'il a préparé, il devra en coordonner la mise en œuvre, effectuer les suivis requis et préparer la reddition de comptes prévue. Le responsable du Comité est un membre de la direction qui fait le lien avec la haute direction de la Régie.

Le Comité n'a pas agi en vase clos et a pris soin de consulter l'ensemble du personnel de la Régie sur la pertinence des actions proposées. La démarche a démontré un intérêt certain pour le sujet puisque la participation a été remarquable et que beaucoup de commentaires ont été transmis, ce qui a outillé utilement le Comité pour compléter ses choix d'actions.

Ce plan d'action a été élaboré en cohésion avec le Plan stratégique 2009-2013. Les deux plans seront d'ailleurs amalgamés lors du prochain exercice de planification, intégrant les actions subséquentes en développement durable dans la planification stratégique 2013-2017.

CINQ ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES CIBLÉES

Pour élaborer son plan d'action, la Régie a pris en compte l'ensemble des seize principes définis dans la Loi sur le développement durable. Le tableau de l'Annexe 1 présente les principes prépondérants sur lesquels les actions choisies s'appuient.

Pour la période 2009-2013, la contribution de la Régie à l'atteinte des objectifs de la stratégie gouvernementale misera sur cinq des neuf orientations gouvernementales, soit les suivantes :

- Informer, sensibiliser, éduquer et innover.
- Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement.
- Produire et consommer de façon responsable.
- Répondre aux changements démographiques.
- Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée.

Le tableau de l'Annexe 2 présente les objectifs gouvernementaux qui ne sont pas pris en compte directement dans ce plan d'action et les motifs pour lesquels ils n'ont pas été retenus.



Contribution de la Régie à la Stratégie gouvernementale de développement durable

Orientation gouvernementale I

Informar, sensibiliser, éduquer et innover.

Objectif gouvernemental I

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif de la Régie

Faire connaître le concept du développement durable et ses principes par la formation, la sensibilisation et l'implication du personnel dans sa mise en œuvre au sein de la Régie.

La notion de développement durable n'est pas toujours bien comprise et souvent confondue avec l'un de ses volets qui consiste à protéger l'environnement. Bien comprendre est le maillon clé qui favorise la participation et l'engagement, le premier pas avant de considérer des changements de comportement et d'exercer une influence dans son entourage. L'action prévue permettra à la Régie de promouvoir la démarche de développement durable auprès de ses employés, de façon à ce qu'ils en saisissent toute la portée.

Action I

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de la Régie.

Indicateur

Le taux d'employés et employées rejoints par les activités de sensibilisation portant sur le développement durable, dont le taux de ceux ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités courantes.

Cible

100 % des employés rejoints d'ici 2011 et s'assurer que 50 % d'entre eux possèdent une connaissance suffisante du concept de développement durable pour le prendre en considération dans ses activités courantes d'ici 2013.

Gestes

- Intégrer au processus d'accueil du nouveau personnel le document produit par le Bureau de coordination du développement durable.
- Offrir au personnel de la Régie des sessions de formation sur la démarche de développement durable et la prise en compte des principes.
- Organiser des activités de sensibilisation portant sur des thématiques de développement durable.



Contribution de la Régie

**Partenaire
du virage vert**



Objectif de la Régie

Assurer la prise en compte des principes de développement durable dans les activités de la Régie.

Plusieurs activités majeures de la Régie sont réalisées en mode « gestion de projet ». L'action prévue permettra d'élargir la notion de responsabilité auprès des chargés de projets, de façon à ce que soient prises en compte les préoccupations économiques, environnementales et sociales. Graduellement, ce sera une nouvelle pratique de gestion qui sera instaurée et qui tiendra compte des principes de développement durable.

Action 2 *Faciliter la prise en compte des principes de développement durable dans l'analyse des projets reliés aux activités de la Régie.*

Indicateur

Outils mis à la disposition des responsables des projets pour prendre en compte les principes de développement durable.

Cible

La fiche de gestion de projets bonifiée pour intégrer des critères qui prennent en compte des principes de développement durable et utilisation de ces nouveaux critères par 100 % des responsables des projets d'ici 2013.

Gestes

- Apporter les modifications à la fiche de gestion des projets en y intégrant de nouveaux critères d'analyse relatifs aux principes de développement durable et en lien avec le plan d'action de la Régie.
- Former les responsables des projets à l'utilisation des nouveaux critères de la fiche.
- S'assurer de la prise en compte des nouveaux critères de la fiche dans le processus de prise de décision.

*Partenaire
du virage vert*



Objectif de la Régie

Devenir un acteur influent en matière de développement durable dans son champ d'expertise et sensibiliser aux enjeux en cause et à la portée des actions dans ce domaine.

L'approche de la Régie est de travailler en collaboration avec ses partenaires publics et privés, d'agir en concertation avec les différents intervenants de l'industrie et de favoriser le consensus. L'action choisie vise particulièrement le personnel qui interagit directement avec les partenaires et la clientèle et qui intégrera graduellement dans ses communications les préoccupations de la Régie en matière de développement durable.

Action 3 *Prendre en compte des principes de développement durable dans les interrelations avec les partenaires et la clientèle.*

Indicateur

Taux de prise en compte des principes de développement durable et des éléments faisant référence à la démarche de la Régie dans ses communications.

Cible

100 % de prise en compte dans les allocutions, présentations ou différentes publications de la Régie d'ici 2013.

Gestes

- Élaborer et rendre disponibles des outils pour favoriser la diffusion d'information spécifique en développement durable dans les allocutions et les présentations réalisées par le personnel de la Régie; rendre disponibles à l'interne des ressources pour soutenir le personnel à cet effet.
- Se doter de critères pour prendre en compte les principes de développement durable dans les publications de la Régie.
- Concevoir et favoriser l'utilisation d'un nouveau visuel graphique de la Régie en matière de développement durable.

*Partenaire
du virage vert*

Orientation gouvernementale 2

Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement.

Objectif gouvernemental 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.



Objectif de la Régie

Favoriser l'accroissement de l'implication du milieu afin de contribuer à la qualité de la construction et la sécurité du public.

La Régie est l'instance gouvernementale chargée de la réglementation en matière de construction au Québec et elle le fait dans un esprit de collaboration avec l'ensemble des intervenants concernés. Les actions prévues vont dans le sens d'inciter les intervenants du milieu à assumer davantage leur responsabilité en matière de sécurité des bâtiments et des installations et, par ailleurs, d'agir de façon proactive en proposant des amendements réglementaires sur des aspects précis qui contribueront à améliorer la santé et la sécurité du public.

Action 4

Mettre en œuvre des initiatives pour renforcer le partenariat avec les différents acteurs du milieu.

Indicateur

Bilan sur les initiatives d'implication du milieu.

Cible

Bilan déposé d'ici 2013.

Gestes

- Favoriser la prise en compte des principes de développement durable dans le cadre des ententes déjà conclues avec des partenaires de la Régie.
- Suivre l'évolution des initiatives chaque année.

Action 5

Proposer des amendements à la Loi sur le bâtiment et aux règlements qui en découlent dans le but d'améliorer la santé et la sécurité du public.

Indicateur

Recommandations au Conseil d'administration de la Régie.

Cible

Recommandations déposées au Conseil d'administration d'ici le 2012.

Gestes

- Identifier les amendements potentiels à la Loi et aux règlements relativement à la qualité de vie, à l'économie d'eau et à l'efficacité énergétique.
- Élaborer les propositions d'amendements.

**Partenaire
du virage vert**

Objectif de la Régie

Accroître la connaissance de la clientèle en matière de santé et de sécurité du public.

Dans le cadre de sa mission, la Régie exerce diverses activités de surveillance. Son approche d'intervention est axée sur la responsabilisation des intervenants et sur la gestion des interventions en fonction des risques. L'action prévue vise la diminution de risques ciblés pour la santé et la sécurité du public par la tenue d'activités de sensibilisation et d'information auprès des clientèles concernées.

Action 6

Accroître les activités d'information et de sensibilisation et favoriser la mobilisation de la clientèle afin de prévenir les risques.

Indicateur

Bilan des activités d'information et de sensibilisation sur la gestion des risques.

Cible

Activités d'information et de sensibilisation sur la gestion des risques proposées d'ici 2013.

Gestes

- Identifier des activités ciblées pertinentes.
- Élaborer des outils spécifiques selon la clientèle.



***Partenaire
du virage vert***

Orientation gouvernementale 3

Produire et consommer de façon responsable.

Objectif gouvernemental 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.



Objectif de la Régie

Promouvoir des pratiques écoresponsables au sein de la Régie.

La Régie compte améliorer ses propres pratiques de gestion environnementale. Par des pratiques de plus en plus écoresponsables, elle enverra un message clair à son personnel et également à sa clientèle, agissant en adéquation avec ce qu'elle promeut. Certains choix seront organisationnels, d'autres impliqueront la participation active des membres du personnel de la Régie et ceux-ci seront sensibilisés à cet égard.

Action 7

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la politique pour un gouvernement écoresponsable.

Indicateur

L'état d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre de gestion environnementale, de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de la mise en œuvre de pratiques d'acquisition écoresponsable.

Cible

- Avoir adopté un cadre de gestion environnementale d'ici 2011.
- Trois pratiques d'acquisition écoresponsables d'ici 2013.
- Quatre mesures ou activités mises en œuvre pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale d'ici 2013.

**Partenaire
du virage vert**

Objectif gouvernemental 7

Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.

Objectif de la Régie

Contribuer à réduire la consommation énergétique dans les bâtiments du Québec.

La Régie travaillera en collaboration avec l'Agence de l'efficacité énergétique pour l'élaboration d'une nouvelle norme en efficacité énergétique. Par ailleurs, pour qu'une telle norme atteigne sa cible et amène une amélioration notable, il faut qu'elle puisse être appliquée de la même façon dans tous les bâtiments au Québec. À cet effet, la Régie recommandera des modifications réglementaires pour l'adoption d'une norme unique en matière de construction, ce qui permettra, notamment, que les nouvelles exigences réglementaires en matière d'efficacité énergétique puissent s'appliquer à tous les petits bâtiments d'habitation.

Action 8

Recommander des modifications au règlement d'application de la Loi afin que les normes s'appliquent de la même façon pour tous les bâtiments du Québec, incluant les exigences en matière d'efficacité énergétique.

Indicateur Dépôt du projet de règlement.

Cible Règlement déposé d'ici 2012.

Gestes

- Identifier les modifications à apporter au règlement.
- Proposer des modifications au règlement.



**Partenaire
du virage vert**

Orientation gouvernementale 5

Répondre aux changements démographiques.

Objectif gouvernemental 14

Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.



Objectif de la Régie

Améliorer l'équilibre entre la vie familiale et le travail de l'ensemble du personnel de la Régie.

La Régie compte être à l'écoute et agir de manière proactive afin d'offrir une meilleure qualité de vie au travail et ainsi favoriser le maintien de l'expertise au sein de son personnel et le développement de son sentiment d'appartenance à l'organisation. Par ailleurs, les membres du personnel gagneront à mieux connaître les divers services déjà disponibles pour les aider à concilier les exigences de leur vie personnelle avec la prestation de travail qui doit être fournie.

Action 9

Mettre en œuvre les activités permettant d'améliorer la conciliation travail-famille.

Indicateur

Bilan des activités mises en œuvre pour améliorer la conciliation travail-famille.

Cible

Augmentation du taux de satisfaction du personnel sur les activités mises en œuvre d'ici 2013.

Gestes

- Réaliser un sondage pour comprendre les besoins du personnel et connaître leur taux de satisfaction.
- Mettre en place des mesures et activités qui répondent aux besoins du personnel.
- Mieux faire connaître les services de soutien et d'accompagnement offerts au personnel de la Régie.
- Évaluer l'évolution du taux de satisfaction du personnel.

**Partenaire
du virage vert**

Orientation gouvernementale 6

Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée.

Objectif gouvernemental 18

Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.



Objectif de la Régie

Accroître la collaboration et la coopération entre la Régie, les instances responsables et les groupes concernés par la protection du patrimoine afin de faciliter la conservation du patrimoine bâti dans le respect de la réglementation.

La réglementation actuelle en construction des bâtiments permet déjà de prendre en compte des façons différentes d'appliquer les normes, notamment grâce au Code par objectifs qui laisse davantage place à la flexibilité et à l'innovation. L'action prévue vise à offrir la collaboration de la Régie afin de faciliter l'adoption de mesures différentes en matière de restauration du patrimoine bâti.

Action 10

Favoriser les échanges entre la Régie, les instances responsables et les groupes concernés par la protection du patrimoine.

Indicateur

Bilan des activités.

Cible

Bilan déposé d'ici 2013.

Gestes

- Établir la liste des instances responsables et des groupes concernés.
- Identifier les préoccupations communes.
- Prendre en compte les préoccupations communes dans les orientations de la Régie.

**Partenaire
du virage vert**

RÉFÉRENCE AUX PRINCIPES DE LA LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les actions de la Régie ont été choisies pour leur prise en compte des principes définis dans la loi québécoise, assurant ainsi que les interventions s'inscriront dans une réelle perspective de développement durable. Une action peut prendre en compte de nombreux principes, de façon directe ou indirecte. Dans le tableau qui suit, seuls les principes prépondérants, en lien direct avec l'action choisie, figurent en référence.



Annexe I

Orientations gouvernementales	Objectifs gouvernementaux	Objectifs de la Régie	Actions	Référence aux principes
Informers, sensibiliser, éduquer et innover.	Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.	<i>Faire connaître le concept du développement durable et ses principes par la formation, la sensibilisation et l'implication du personnel dans sa mise en œuvre au sein de la Régie.</i>	Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de la Régie.	■ Participation et engagement ■ Accès au savoir ■ Prévention
		<i>Assurer la prise en compte des principes de développement durable dans les activités de la Régie.</i>	Faciliter la prise en compte des principes de développement durable dans l'analyse des projets reliés aux activités de la Régie.	■ Équité et solidarité sociales ■ Participation et engagement ■ Accès au savoir
		<i>Devenir un acteur influent en matière de développement durable dans son champ d'expertise et sensibiliser aux enjeux en cause et à la portée des actions dans ce domaine.</i>	Prendre en compte des principes de développement durable dans les interrelations avec les partenaires et la clientèle.	■ Participation et engagement ■ Accès au savoir ■ Subsidiarité

Partenaire
du virage vert

RÉFÉRENCE AUX PRINCIPES DE LA LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SUITE)



Orientations gouvernementales	Objectifs gouvernementaux	Objectifs de la Régie	Actions	Référence aux principes
Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement.	Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.	<i>Favoriser l'accroissement de l'implication du milieu afin de contribuer à la qualité de la construction et la sécurité du public.</i>	Mettre en œuvre des initiatives pour renforcer le partenariat avec les différents acteurs du milieu.	■ Participation et engagement ■ Partenariat et coopération intergouvernementale
			Proposer des amendements à la Loi sur le bâtiment et aux règlements qui en découlent dans le but d'améliorer la santé et la sécurité du public.	■ Santé et qualité de vie ■ Protection de l'environnement ■ Efficacité économique ■ Protection du patrimoine culturel ■ Internalisation des coûts
		<i>Accroître la connaissance de la clientèle en matière de santé et de sécurité du public.</i>	Accroître les activités d'information et de sensibilisation et favoriser la mobilisation de la clientèle afin de prévenir les risques.	■ Santé et qualité de vie ■ Protection de l'environnement

*Partenaire
du virage vert*

RÉFÉRENCE AUX PRINCIPES DE LA LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SUITE)



Orientations gouvernementales	Objectifs gouvernementaux	Objectifs de la Régie	Actions	Référence aux principes
Produire et consommer de façon responsable.	Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.	<i>Promouvoir des pratiques écoresponsables au sein de la Régie.</i>	Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la politique pour un gouvernement écoresponsable.	■ Équité et solidarité sociales ■ Protection de l'environnement ■ Participation et engagement ■ Accès au savoir ■ Production et consommation responsables ■ Pollueur payeur ■ Internalisation des coûts
	Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.	<i>Contribuer à réduire la consommation énergétique dans les bâtiments du Québec.</i>	Recommander des modifications au règlement d'application de la Loi afin que les normes s'appliquent de la même façon pour tous les bâtiments du Québec, incluant les exigences en matière d'efficacité énergétique.	■ Santé et qualité de vie ■ Protection de l'environnement ■ Efficacité économique

**Partenaire
du virage vert**

RÉFÉRENCE AUX PRINCIPES DE LA LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SUITE)



Orientations gouvernementales	Objectifs gouvernementaux	Objectifs de la Régie	Actions	Référence aux principes
Répondre aux changements démographiques.	Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.	<i>Améliorer l'équilibre entre la vie familiale et le travail de l'ensemble du personnel de la Régie.</i>	Mettre en œuvre les mesures ou les activités permettant d'améliorer la conciliation travail-famille.	■ Santé et qualité de vie ■ Équité et solidarité sociales
Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée.	Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.	<i>Accroître la collaboration et la coopération entre la Régie, les instances responsables et les groupes concernés par la protection du patrimoine afin de faciliter la conservation du patrimoine bâti dans le respect de la réglementation.</i>	Favoriser les échanges entre la Régie, les instances responsables et les groupes concernés par la protection du patrimoine.	■ Participation et engagement ■ Partenariat et coopération intergouvernementale ■ Prévention

**Partenaire
du virage vert**

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS DANS CE PLAN D'ACTION

Ce plan d'action a retenu 6 objectifs parmi les 29 objectifs énoncés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2009-2013. Le tableau suivant indique les motifs pour lesquels ces objectifs n'ont pas été retenus.



Annexe 2

Motifs	Objectifs non retenus
Les responsabilités découlant de la mission de la Régie ne lui permettent pas de contribuer directement à ces objectifs gouvernementaux.	■ Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec. ■ Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières. ■ Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions. ■ Accroître le niveau de vie. ■ Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables. ■ Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé. ■ Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones. ■ Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience. ■ Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes. ■ Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté. ■ Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population. ■ Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre. ■ Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail.
Les champs d'intervention privilégiés par la Régie lui permettent peu ou pas de participer activement à ces objectifs gouvernementaux.	■ Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec. ■ Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services. ■ Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable. ■ Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions. ■ Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

**Partenaire
du virage vert**

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS DANS CE PLAN D'ACTION (SUITE)



Motifs	Objectifs non retenus
D'autres actions de ce plan contribuent indirectement à l'atteinte de ces objectifs gouvernementaux.	■ Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences. <i>Réf.Action 6 :</i> Accroître les activités d'information et de sensibilisation et favoriser la mobilisation de la clientèle afin de prévenir les risques. ■ Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydro-électricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec. <i>Réf.Action 8 :</i> Recommander des modifications au règlement d'application de la Loi afin que les normes s'appliquent de la même façon pour tous les bâtiments du Québec incluant les exigences en matière d'efficacité énergétique. ■ Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation éclairés et responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services. <i>Réf.Action 7 :</i> Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la politique pour un gouvernement écoresponsable. ■ Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable. <i>Réf.Action 3 :</i> Prendre en compte des principes de développement durable dans les interrelations avec les partenaires et la clientèle. ■ Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique. <i>Réf.Action 10 :</i> Favoriser les échanges entre la Régie, les instances responsables et les groupes concernés par la protection du patrimoine.

**Partenaire
du virage vert**



Recherche, coordination et rédaction

Comité de développement durable de la Régie du bâtiment du Québec
Neuvaction

Édition

Céline Marquis

Conception du visuel de couverture

Cabinet de relations publiques NATIONAL

Graphisme et mise en page

Graphissimo

www.rbq.gouv.qc.ca

Ce document n'est pas offert en format imprimé par souci de préserver l'environnement. Si vous devez vraiment l'imprimer, une impression recto verso sur papier recyclé est recommandée.

Dépôt légal – 2009

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN: 978-2-550-55564-3 (PDF)

La reproduction partielle ou totale est autorisée à condition de mentionner la source.

**Partenaire
du virage vert**



Se bâtir un avenir durable

Partenaire du virage vert

**Régie
du bâtiment**

Québec

